



OBJET

CS2024-006

**APPROBATION AVANT
PROJET REFECTION DE
CANALISATION –
CAMPAIL / LES
RABLAIS - JAVRON LES
CHAPELLES**

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président :

MR LECOURT JEAN-LUC

Présents :

MR GUILMEAU HENRI
MR LECOURT JEAN-LUC
MR GERARD MICHEL
MR BAYEL JEAN-CLAUDE
MR LEBLANC SYLVAIN
MR DUPLAINE LOIC
MR DAVOUST DOMINIQUE
MR HARTOUT PETER
MR MAUNOURY REMY
MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés :

MR ESNAULT MARCEL
MME CONNEAU MARIE
MR CHAUVEAU DAVY
MR GESLAIN DENIS

Secrétaire de séance :

MR GERARD MICHEL

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 12 MARS 2024
Convocation du : 4 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 053-200044568-20240312-CS2024_006-DE



Monsieur le Président, informe le comité syndical qu'il y a lieu d'entreprendre une REFECTION de canalisation au lieudit de CAMPAIL / LES RABLAIS sur la commune de JAVRON LES CHAPELLES afin de renouveler 5 830 m de conduite.

L'ensemble des travaux comprenant la fourniture et la pose de ces canalisations et de ces branchements, est estimé à 200 626.92 € H.T, les travaux seront effectués en régie.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Plan de financement :

Subventions Département (30%)	60 188.08 € H.T.
Autofinancement	<u>140 438.84 € H.T.</u>
	200 626.92 € H.T.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de déplacement de canalisation sur la commune de JAVRON LES CHAPELLES aux lieudits de CAMPAIL/LES RABLAIS, tel que décrit ci-dessus,
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Mayenne une subvention
- Approuve la demande de dérogation faite le 12 MARS 2024 afin de commencer et effectuer les travaux en AVRIL 2024
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire afin de constituer le financement.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 12 mars 2024.

Le Président,
MR LECOURT

